



Trust Sympany
Sympany Assurances SA
Peter Merian-Weg 4
4002 Basel
Telefon 0800 955 000
Fax 0800 955 999
www.trustSympany.ch

Déclaration de salaire pour l'assurance-accidents obligatoire LAA

No de police LAA:

Pour les membres de la famille de l'employeur travaillant dans l'entreprise, les associés, les actionnaires ou les membres de sociétés coopératives, il faut au moins tenir compte du salaire correspondant aux usages professionnels et locaux (art. 22, al. 2, lit. c LAA). Si le salaire réel est donc inférieur au salaire correspondant aux usages professionnels et locaux, c'est le salaire correspondant aux usages locaux qui est déterminant pour le calcul des prestations d'assurance et des primes. Par salaire correspondant aux usages professionnels et locaux, on entend le revenu que la personne assurée pourrait réaliser auprès d'une autre entreprise dans une fonction, un rendement et un taux d'occupation comparables.

La salaire admis comme correspondant aux usages locaux est valable jusqu'à révocation écrite. Si le salaire réel est égal ou supérieur au salaire correspondant aux usages locaux, c'est le salaire réel qui est déterminant pour l'assurance.

Personne assurée

Nom/prénom Date de naissance

Travaille dans l'entreprise et touche un salaire ou paie des cotisations à l'AVS depuis le

Travaille actuellement heures par semaine dans l'entreprise en qualité de

Le salaire suivant, admis comme correspondant aux usages professionnels et locaux, est déterminant pour le calcul des primes et d'éventuelles prestations d'assurance:

Salaire annuel en CHF

Lieu et date:

Timbre et signature du chef d'entreprise:
